

COMMUNE DE COURTISOLS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception d'Anne BRAZE, Carole CHOSROES, Nicolas COSSINET et Séverine GOURVENEK, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Toutes les décisions prises sont adoptées.

Lilian COIGNIARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 208 **Compte rendu de la commission « Rythmes scolaires » du 2 décembre 2015 :**

Evelyne MOINEAU présente un rapide compte rendu oral de la réunion. La réflexion se poursuit sur la pertinence des horaires des nouvelles activités périscolaires. La commission se réunira de nouveau en janvier pour prendre une décision sur une éventuelle modification faisant l'approbation de tous les protagonistes.

N° 209 **Compte rendu de la commission « Jeunes » du 9 décembre 2015 :**

Le compte rendu est présenté par Evelyne MOINEAU.

Un bilan sur les effectifs de vacances de toussaint est présenté : 41 jeunes ont participé à au moins une activité durant les deux semaines. Concernant la participation périscolaire, on constate une moyenne d'une quinzaine de jeunes fréquentant régulièrement le LDJ pour des activités variées (soirées à thèmes, ateliers divers, jeux, sorties...).

Le programme des activités de janvier et février est présenté ainsi que celui des vacances de février.

N° 210 **Tarifs ALSH de février 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances de février 2016 selon le planning ci-dessous :

Dates	Descriptifs	Tarifs
08/02/16	Préparation de l'accueil des petits de la garderie cantine du village.	gratuit
	Découverte du jeu Smallworld (4ème/3ème) 10 places	2,50 euros
	Découverte du jeu Smallworld (Lycéen) 10 places	2,50 euros
09/02/16	Découverte du jeu Smallworld (6ème/5ème) 10 places	2,50 euros
	Accueil des enfants de la garderie : Mardi Gras.	gratuit
	Soirée Savoyarde (raclette) et diffusion d'un film sur le thème de l'hiver (Collégiens)	5 euros
10/02/16	Journée du secret : qui gardera son secret ?	2,50 euros
	Soirée Savoyarde (raclette) et diffusion d'un film sur le thème de l'hiver (Lycéens)	5 euros
11/02/16	Journée à Reims : visite de la Biscuiterie Fossier, grand jeu place d'Erlon et quartier libre	10 euros
12/02/16	Jeux collectifs sur le thème de l'hiver	gratuit
	Après midi de jeux et crêpes avec les résidents de la Marpa	gratuit

15/02/16	jeu "Loup Garou de thiercelieux" :Initiation de tous les personnages pour les 6ème, 5ème et 4ème.	gratuit
	Initiation de tous les personnages pour les 3ème et lycéens.	gratuit
	Soirée pour tous. Chacun devra venir déguiser afin de jouer son propre personnage	2,50 euros
16/02/16	Inventons un nouveau jeu sur le thème	gratuit
17/02/16	fin du jeu créé par les jeunes .	gratuit
	A la recherche du trésor de l'Atlantide. Qui trouvera le trésor ?	2,50 euros
	Soirée des lycéens. Le programme sera défini par le groupe. Tournois de Risk possible.	gratuit
18/02/16	Journée à Châlons : repas du midi au « Macdo », après midi : cinéma.	7 euros (sans le repas)
19/02/16	Création d'un groupe organisateur de soirées et d'activités en périscolaire.	gratuit
	Initiation au jeu "le diable dans la bouteille" et tournois de jeux d (6ème, 5ème et 4ème).	gratuit
	Initiation au jeu "le diable dans la bouteille" et tournois de jeux disponibles au local. (3ème et lycéens)	gratuit

N° 211 Rétrocession d'une concession de cimetière

Considérant la demande écrite de Madame Bernadette MARCHAL de rétrocéder à la commune la concession n°1099 accordée à compter du 6 août 2008 pour une durée de 50 ans au cimetière de St-Martin pour un montant de 142 €,

Considérant la délibération n°478 du conseil municipal du 17 juin 2011 fixant le principe et les conditions de rétrocession,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accepter la demande de Madame Bernadette MARCHAL,
- **FIXE** le montant du remboursement à consentir en fonction de la durée écoulée depuis l'achat et de celle restant sur la base du prix d'achat diminué d'un montant forfaitaire pour frais de dossier de 15,55 € pour 2015, à 106,57 €,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée au chapitre 67, article 6718 du budget 2015.

N° 212 Admission en non-valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier de Suippes concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement pour différents motifs (poursuite sans effet, RAR inférieur au seuil de poursuite, redevables insolubles ou introuvables malgré les recherches ...),

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 2.251,36 €,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 1999 à 2015 pour un montant de 2.251,36 €,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2015

N° 213 Encaissement de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** un chèque de la SMACL pour un montant total de 370,28 € en remboursement de congé maladie.
- **PRECISE** que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2015

N° 214 Maitrise d'œuvre des travaux à la salle Robert Chaboudé

Par délibération n°190 du 20 octobre 2015, il a été décidé de retenir TCA Ingenierie pour assurer la maitrise d'œuvre du projet de réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture de la salle Robert Chaboudé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le devis de TCA Ingénierie pour un montant de 4.800 €.

N° 215 Travaux d'aménagement de l'arrêt de bus du centre bourg

Suite à la demande des usagers de la ligne régulière de bus Sainte-Menehould - Châlons (particuliers et scolaires), une réflexion a été menée afin d'aménager les arrêts de car situés au centre bourg. Le dossier a été confié au bureau AD-P.

Monsieur le maire présente au conseil le projet de sécurisation et de mise en conformité de l'emplacement sis place Massez.

Le projet prévoit la création d'un quai d'embarquement conforme à la législation et l'aménagement du raccordement sur l'existant pour un cout de 16.248 € HT soit 19.497,60 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le dossier présenté par AD-P pour un coût de 16.248 € HT,
- **SOLLICITE** une subvention du conseil départemental au titre de la sécurisation et la mise en conformité des arrêts de car au titre de l'année 2016
- **SOLLICITE** du conseil départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux

N° 216 Travaux d'aménagement de l'arrêt de bus de la rue Massez

Monsieur le maire présente au conseil le projet de mise en conformité des arrêts de car situés au centre bourg. Dans le sens de circulation Sainte-Menehould - Châlons, l'arrêt est situé place Massez et va faire l'objet d'une première tranche de travaux en 2016.

Pour le retour du soir, il n'y a pas d'emplacement matérialisé et compte tenu des stationnements et des différentes entrées des riverains, il n'y a pas de possibilité de créer un quai.

La proposition établie par le bureau AD-P consiste à créer un quai aux abords de l'école Sainte Marie qui servira à la desserte des élèves de primaires, du secondaire et aux passagers de la ligne régulière.

Le projet prévoit la création d'un quai d'embarquement conforme à la législation et l'aménagement du raccordement sur l'existant pour un cout de 15.289 € HT soit 18.346 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir le dossier présenté par AD-P pour un coût de 15.289 € HT,
- **SOLLICITE** une subvention du conseil départemental au titre de la sécurisation et la mise en conformité des arrêts de car au titre de l'année 2017
- **SOLLICITE** du conseil départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces travaux

N° 217 Travaux d'aménagement au cimetière (2^{ème} tranche)

Monsieur le Maire rappelle qu'un programme global de travaux a été engagé dans le cadre du projet de création d'un nouveau cimetière.

En 2013 et 2014, une première tranche a été réalisée avec la réalisation des voiries principales, les clôtures, les réseaux AEP et éclairage ainsi que l'aménagement d'une première tranche d'une centaine de concessions.

Il convient, en 2016, de réaliser l'entité consacrée au jardin des souvenirs dont le coût s'élève à 33.200 € HT soit 39.707,20 € TTC comprenant l'aménagement paysager, le mobilier et les caves-urnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de réaliser cette deuxième tranche de travaux pour un coût de 33.200 € HT soit 39.707,20 € TTC
- **DECIDE** de lancer une consultation sur ce projet,
- **SOLLICITE** le bénéfice de la DETR au taux le plus élevé,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2016
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre la subvention escomptée sur les fonds libres de la commune.

N° 218 Offre de reprise de matériel

Il a été procédé à l'achat de deux tondeuses en août dernier, le matériel en usage présentant des signes importants d'usure. Ces matériels ont été acquis auprès de l'entreprise JPR LOIRSIRS qui propose de reprendre les deux tondeuses Cub Cadet Wide Cut en l'état au prix de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise JPR LOIRSIRS pour la reprise des deux tondeuses Cub Cadet se chiffrant à 500 €.
- **CHARGE** le maire de procéder aux formalités et aux écritures comptables nécessaires à la cession.

N° 219 Questions diverses

Monsieur Arrouart donne des informations sur la facturation de l'eau reçue ces derniers jours qui a suscité de nombreuses interrogations.

Monsieur Arrouart informe le conseil :

- de l'avancement du dossier de travaux sur l'église de Saint Memmie,
- des différentes réunions concernant le dossier de l'intercommunalité

- de son audition auprès de la CDPNAF sur le dossier de modification du PLU pour l'urbanisation de la zone des Clozots de Plain
- de l'attribution par le Comité Régional Olympique et Sportif du label « Ville Sportive » qui sera officialisé lors de la cérémonie des vœux le 8 janvier prochain

La date du prochain conseil est fixée au mardi 19 janvier à 20h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30